

64EME CONGRES DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES /// NANTES 2009

## FICHE PRATIQUE : OSEO INNOVATION

---

### *Une solution de gestion financière de la crise*

Les fiches pratiques de l'Ordre des experts-comptables vous donnent la marche à suivre pour chaque solution de financement de sortie de crise. Elles sont mises à jour au fur et à mesure et téléchargeables en cliquant sur la version interactive du « Passeport de la relance » sur [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr).

#### 1. PRESENTATION

OSEO, « L'entreprise des entrepreneurs », a pour mission de soutenir l'innovation et la croissance des PME.

OSEO exerce **TROIS GRANDS MÉTIERS** qui ont tous en commun d'aider les entreprises à prendre des risques :

- Aide à l'innovation : accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de commercialisation;
- Garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres ;
- Financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires et financiers.

OSEO propose des services en ligne et réalise des études sur les PME, disponibles sur [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr) .

Répartis dans toute la France, les 1 600 collaborateurs d'OSEO, établissement public original, agissent au quotidien avec réactivité, efficacité et simplicité, autant de valeurs qu'ils partagent avec les chefs d'entreprise et leur expert-comptable.

## 2. MODALITES PRATIQUES : LES SERVICES D'OSEO : QUI FAIT QUOI ?

	OSEO EN DIRECT	OSEO PAR VOTRE BANQUIER [*]
<b>1 Intervention en garantie</b> Création, développement, international, innovation, transmission De 40% jusqu'à 70% avec les régions		•
<b>2 Financement court terme</b> Commande Publique et grands donneurs d'ordres privés	•	•
<b>3 Financement innovation</b> Aides à l'innovation : Innovation Stratégique Industrielle [ISI], Fonds Unique Interministériel [FUI], qualification FCPI, rescrit Crédit d'Impôt Recherche [CIR]	•	
<b>4 Cofinancement</b> Prêts à moyen et long terme, crédit-bail matériel, immobilier, ...	•	•
<b>5 Lignes spécifiques "Plan de Relance"</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fonds de garantie Renforcement de la Trésorerie : garantie jusqu'à 90%, 2 à 7 ans</li> <li>➤ Lignes de crédit confirmées : garantie jusqu'à 90%, 12 à 18 mois</li> </ul>		•
<b>6 Soutiens sectoriels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Modernisation hôtellerie restauration</li> <li>➤ Réduction des délais de paiement</li> <li>➤ Filière automobile</li> </ul>	•	•
<b>7 Cession de bail immobilier</b> Régime de faveur	•	•
<b>8 Renforcement des fonds propres</b> Lois TEPA et Dutreil <a href="http://www.capitalpme.oseo.fr">www.capitalpme.oseo.fr</a>	•	
<b>9 Développement durable</b> Prêts crédit-bail, dans le cadre d'un partenariat public-privé	•	•
<b>10 Financement mezzanine</b> Prêts participatifs, contrats de développement	•	•
<b>11 Soutien à l'international</b> Prêts pour l'export, contrats de développement international, FASEP, ...	•	•

[\*] OSEO est un établissement de place qui intervient toujours aux côtés des banques partenaires de l'entreprise, en partage de risque, que ce soit en garantie et/ou en cofinancement, ce qui permet une prise de risque par OSEO jusqu'à 70%.

Le métier d'OSEO n'est pas de se substituer aux banques, mais de les accompagner et de les inciter à suivre les projets à risque des entreprises.

Seule, mais notable exception : l'innovation où OSEO accepte d'intervenir en amont et en anticipation des partenaires en finançant la phase de Recherche et Développement.



### **3. LE FINANCEMENT DE L'INNOVATION : L'OFFRE « HAUT DE BILAN » D'OSEO :**

#### **3.1 Le financement des projets d'innovation**

- OSEO accompagne et finance les projets d'innovation technologique ayant des perspectives concrètes de commercialisation
- Avec un produit original : l'aide à l'innovation
- OSEO partage le risque du projet au moyen d'une subvention et/ou une avance remboursable [de 25 à 60 % des dépenses]
- L'avance remboursable est un prêt à taux 0 en cas de succès, subvention en cas d'échec. Donc quasi-fonds propres.

#### **3.2 Financement et garantie OSEO**

- Les financements et garanties d'OSEO en complément des aides à l'innovation
  - Le Prêt Participatif d'Amorçage
  - Le Contrat Développement Innovation
  - Les Fonds de Garantie Innovation
- La mobilisation du CIR
- Les services : la qualification pour les FCPI, l'accompagnement et les mises en relation.

#### **3.3 Le renforcement des fonds propres, un préalable aux financements spécifiques d'OSEO**

- Le renforcement des fonds propres => facilité par l'obtention des financements OSEO
- Comment => recherche de partenaires via la base [www.capitalpme.oseo.fr](http://www.capitalpme.oseo.fr)
- Evaluation préalable de la société avec l'aide d'un expert comptable pour bien positionner le besoin de fonds propres

64EME CONGRES DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES /// NANTES 2009

## FICHE PRATIQUE : OSEO FINANCEMENT

---

### *Une solution de gestion financière de la crise*

Les fiches pratiques de l'Ordre des experts-comptables vous donnent la marche à suivre pour chaque solution de financement de sortie de crise. Elles sont mises à jour au fur et à mesure et téléchargeables en cliquant sur la version interactive du « Passeport de la relance » sur [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr).

#### 1. PRESENTATION

OSEO, « L'entreprise des entrepreneurs », a pour mission de soutenir l'innovation et la croissance des PME.

OSEO exerce **TROIS GRANDS MÉTIERS** qui ont tous en commun d'aider les entreprises à prendre des risques :

- Aide à l'innovation : accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de commercialisation;
- Garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres ;
- Financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires et financiers.

OSEO propose des services en ligne et réalise des études sur les PME, disponibles sur [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr) .

Répartis dans toute la France, les 1 600 collaborateurs d'OSEO, établissement public original, agissent au quotidien avec réactivité, efficacité et simplicité, autant de valeurs qu'ils partagent avec les chefs d'entreprise et leur expert-comptable.

## 2. MODALITES PRATIQUES : LES SERVICES D'OSEO : QUI FAIT QUOI ?

	OSEO EN DIRECT	OSEO PAR VOTRE BANQUIER [*]
<b>1 Intervention en garantie</b> Création, développement, international, innovation, transmission De 40% jusqu'à 70% avec les régions		•
<b>2 Financement court terme</b> Commande Publique et grands donneurs d'ordres privés	•	•
<b>3 Financement innovation</b> Aides à l'innovation : Innovation Stratégique Industrielle [ISI], Fonds Unique Interministériel [FUI], qualification FCPI, rescrit Crédit d'Impôt Recherche [CIR]	•	
<b>4 Cofinancement</b> Prêts à moyen et long terme, crédit-bail matériel, immobilier, ...	•	•
<b>5 Lignes spécifiques "Plan de Relance"</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fonds de garantie Renforcement de la Trésorerie : garantie jusqu'à 90%, 2 à 7 ans</li> <li>➤ Lignes de crédit confirmées : garantie jusqu'à 90%, 12 à 18 mois</li> </ul>		•
<b>6 Soutiens sectoriels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Modernisation hôtellerie restauration</li> <li>➤ Réduction des délais de paiement</li> <li>➤ Filière automobile</li> </ul>	•	•
<b>7 Cession de bail immobilier</b> Régime de faveur	•	•
<b>8 Renforcement des fonds propres</b> Lois TEPA et Dutreil <a href="http://www.capitalpme.oseo.fr">www.capitalpme.oseo.fr</a>	•	
<b>9 Développement durable</b> Prêts crédit-bail, dans le cadre d'un partenariat public-privé	•	•
<b>10 Financement mezzanine</b> Prêts participatifs, contrats de développement	•	•
<b>11 Soutien à l'international</b> Prêts pour l'export, contrats de développement international, FASEP, ...	•	•

[\*] OSEO est un établissement de place qui intervient toujours aux côtés des banques partenaires de l'entreprise, en partage de risque, que ce soit en garantie et/ou en cofinancement, ce qui permet une prise de risque par OSEO jusqu'à 70%.

Le métier d'OSEO n'est pas de se substituer aux banques, mais de les accompagner et de les inciter à suivre les projets à risque des entreprises.

Seule, mais notable exception : l'innovation où OSEO accepte d'intervenir en amont et en anticipation des partenaires en finançant la phase de Recherche et Développement.

### 3. FINANCEMENT : Les solutions de financement pour les entreprises

en partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p><b>Renforcement de la trésorerie</b></p> <p>◆ Lié à l'augmentation des stocks, l'allongement du crédit client, la réduction du crédit fournisseur (notamment en application de la LME)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédits bancaires à moyen et long terme</li> <li>• Ligne de financement à court terme</li> <li>• Mobilisation de créances de donneurs d'ordre publics ou privés agréés par OSEO</li> <li>• Crédits par signature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fonds de garantie spécifiques</b></li> </ul> <p>Les fonds "Renforcement de la Trésorerie" et "Lignes de Crédit Confirmé" sont destinés<sup>1</sup> à favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ la consolidation à moyen terme (de 2 à 7 ans) des crédits à court terme.</li> <li>▶ l'octroi de crédits court terme confirmés sur 12 à 18 mois ou de crédits à moyen terme destinés à renforcer le fonds de roulement.</li> </ul> <p>Cette garantie s'adresse à des entreprises saines rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés qui ne sont pas d'origine structurelle.</p> <p>Concours garantis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Prêts à moyen terme (durée de 2 à 7 ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres, et les cessions-bails.</li> <li>▶ Crédits court terme confirmés sur 12 à 18 mois.</li> </ul> <p>Plafonds de risque maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ PME<sup>2</sup> : 1,5 million d'euros.</li> <li>▶ ETI<sup>3</sup> : 15 millions d'euros.</li> </ul> <p>Quotité garantie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ de 50 % jusqu'à 90 %.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avance + aux côtés des lignes court terme des partenaires bancaires, gestion en ligne Avance + par <i>e-tréso</i>.</li> <li>• Mobilisation de la créance née du Crédit d'Impôt Recherche (CIR).</li> <li>• Garantie OSEO (jusqu'à 70 % dans certains cas) pour les engagements par signature.</li> </ul>

<sup>1</sup> Selon les conditions générales d'intervention d'OSEO garantie

<sup>2</sup> De moins de 250 salariés, selon la définition européenne de la PME

<sup>3</sup> Entreprise de Taille Intermédiaire de 250 à 5 000 salariés



Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p><b>Développement de projet innovant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Programme de RDI Recherche/Développement/Innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prestation Technologique Réseau</li> <li>■ Aide à l'Innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etudes, essais, modélisation, 1<sup>er</sup> brevet... subventionnés jusqu'à 80 % de la prestation (dans la limite de 10 000 €) pour une PME qui initie une démarche d'Innovation, contact RDT (Réseau de Développement Technologique).</li> <li>■ Subvention ou avance remboursable (taux 0) en cas de succès du projet, de 25 à 70 % des dépenses du devis, en fonction de la taille de l'entreprise<sup>3</sup> et des caractéristiques du projet collaboratif ou non.</li> <li>■ Faisabilité ou développement du projet en recherche Industrielle<sup>4</sup> et/ou développement expérimental<sup>5</sup>.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Recherche de partenaires (pôles de compétitivité, partenariats européens) avant montage de programme d'Innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aide au partenariat technologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Subvention plafonnée à 50 000 € : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 75 % pour le montage de partenariat préalable aux activités de recherche Industrielle</li> <li>- 50 % pour le montage de partenariat préalable aux activités de développement expérimental.</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Programme de RDI collaboratif avec ruptures technologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aide à l'Innovation Stratégique Industrielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Subvention, dans la limite de 50 %, pour les travaux relevant de la recherche Industrielle et avance remboursable (taux d'actualisation), dans la limite de 40 %, pour ceux relevant du développement expérimental.</li> <li>■ Projet collaboratif coordonné par un chef de file<sup>6</sup>, impliquant des ruptures ou des sauts technologiques majeurs et présentant des objectifs Industriels prometteurs.</li> </ul>

<sup>1</sup> PME respectant la définition européenne de la PME

<sup>2</sup> Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la Région concernée

<sup>3</sup> Entreprises de moins de 2 000 personnes et dont le capital n'est pas détenu à plus de 50 % par une société ne respectant pas ce critère

<sup>4</sup> Travaux d'études, de R&D visant à la mise au point de composants et/ou sous-ensembles de systèmes complexes. Pas de commercialisation à court terme

<sup>5</sup> Travaux d'études, de R&D visant à la création d'un prototype et/ou d'un pilote finalisé. Proche du marché

<sup>6</sup> Entreprise de 50 à 5 000 personnes



Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p><b>Développement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Investissements immobiliers, matériels et incorporels<sup>1</sup></li> <li>◆ Investissements immatériels ou innovants</li> <li>◆ Soutien sectoriel, mise aux normes</li> <li>◆ Prospection des marchés à l'étranger</li> <li>◆ Implantation à l'étranger par création ou rachat d'une filiale hors Espace Européen Economique</li> </ul> <p><b>Augmentation des fonds propres et financement de la croissance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Crédit moyen/long terme, crédit-ball immobilier et mobilier, location financière</li> <li>■ Crédit bancaire</li> <li>■ Prêts mezzanine</li> <li>■ Apports en fonds propres</li> <li>■ Capital-risque (Business Angels, AFIC, UNICER...)</li> <li>■ Obligations convertibles et actions</li> <li>■ Qualification FCPI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Financements de 3 à 15 ans, aux côtés des partenaires bancaires et/ou garanties<sup>2</sup> de leurs concours à 40 %.</li> <li>■ Garantie portée à 70 % avec l'accord de la Région concernée<sup>3</sup>.</li> <li>■ Contrat de Développement Innovation, International : Prêt sans garantie avec un différé d'amortissement, obligatoirement associé à une intervention bancaire. Jusqu'à 400 000 € pour les PME ayant une croissance prévisionnelle du CA d'au moins 5 % l'an.</li> <li>■ PPRH et PPRM : prêts mezzanine pour la rénovation hôtelière (conformité aux nouvelles normes de classement) et pour la modernisation de la restauration (amélioration de l'accueil et travaux de modernisation de la restauration en contrepartie de la baisse de la TVA).</li> <li>■ Prêt Pour l'Export : Prêt sans garantie de 20 000 € à 80 000 € pour les nouveaux exportateurs ou les exportateurs confirmés souhaitant conquérir de nouveaux marchés.</li> <li>■ FASEP : OSEO garantit jusqu'à 50 % les apports en fonds propres de la société mère à sa filiale détenue majoritairement (ou minoritairement si la réglementation locale ne permet pas la prise de participation majoritaire). Couverture du risque économique uniquement.</li> <li>■ Site <a href="http://capitalpme.oseo.fr">capitalpme.oseo.fr</a> de mise en relation des investisseurs et des entreprises pour la souscription au capital d'une entreprise, notamment en contrepartie d'un allègement de l'ISF (loi TEPA).</li> <li>■ Intervention d'Avenir Entreprises Mezzanine (filiale de la Banque Européenne d'Investissement, de la Caisse des Dépôts et d'OSEO) en obligations convertibles et d'Avenir Entreprises Développement en fonds propres en faveur des PME à fort potentiel.</li> <li>■ Obtenir la qualification "entreprise innovante"<sup>4</sup>, valable 3 ans, ouvrant accès aux investissements par les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI).</li> </ul>

<sup>1</sup> Y compris ceux mobilisés pour favoriser l'exportation ou concernant une implantation à l'étranger

<sup>2</sup> Pour les PME respectant la définition européenne de la PME

<sup>3</sup> Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la Collectivité Territoriale concernée

<sup>4</sup> Cette qualification peut avoir un caractère automatique, si l'entreprise justifie de dépenses de R&D, cumulées sur les trois derniers exercices, d'un montant au moins égal au tiers du chiffre d'affaires annuel le plus élevé sur la période.



Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p><b>Création</b> (entreprises de moins de 3 ans)</p> <p>◆ Investissements immobiliers, matériels, incorporels, immatériels et besoins en fonds de roulement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Crédit bancaire</li> <li>■ Prêt d'honneur des réseaux spécialisés (France Initiative, ADIE, Entreprendre...)</li> <li>■ Prêt Mezzanine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Garantie à 70 % pour créations ex nihilo<sup>3</sup>, 50 % pour les franchises et autres cas<sup>1-3</sup>.</li> <li>■ PCE (jusqu'à 7 000 € associé à un prêt bancaire au moins égal au double du PCE (45 000 € de programme maximum).</li> </ul>
<p><b>Transmission</b></p> <p>◆ Acquisition de la majorité du capital, des droits de vote ou d'une position minoritaire à vocation majoritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Crédit bancaire</li> <li>■ Prêt mezzanine</li> <li>■ Obligations convertibles</li> <li>■ Actions, obligations convertibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Service Internet <a href="http://reprise-entreprise.oseo.fr">reprise-entreprise.oseo.fr</a> pour accéder aux sites d'affaires à reprendre fédérés par OSEO.</li> <li>■ Garantie OSEO<sup>1</sup> des crédits bancaires (50 %).</li> <li>■ Garantie portée à 70 % avec le soutien de la région concernée<sup>2</sup>.</li> <li>■ Contrat de Développement Transmission OSEO : Prêt sans garantie jusqu'à 400 000 € bénéficiant d'une intervention de la région<sup>2</sup>, en complément d'un concours bancaire.</li> <li>■ Intervention d'Avenir Entreprises Mezzanine (filiale de la Banque Européenne d'Investissement, de la Caisse des Dépôts et d'OSEO) en obligations convertibles (de 50 000 à 500 000 €) en faveur des PME à fort potentiel.</li> <li>■ Intervention (jusqu'à 2 000 000 €) d'Avenir Entreprises Développement (filiale de la Caisse des Dépôts et d'OSEO) en fonds propres en faveur des PME à fort potentiel.</li> </ul>

<sup>1</sup> Pour les PME respectant la définition européenne de la PME

<sup>2</sup> Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la Collectivité Territoriale concernée

<sup>3</sup> Création d'entreprise ex nihilo et rachat d'entreprise pour première installation



Avec 37 implantations régionales, OSEO(\*) est présent sur l'ensemble du territoire.

Dans chaque région, ses experts sont là pour accompagner les entrepreneurs à financer leurs projets.

Retrouvez-les sur [oseo.fr](http://oseo.fr)

(\*) OSEO est un établissement de place qui intervient toujours aux côtés des banques partenaires de l'entreprise, en partage de risque, que ce soit en garantie et/ou en cofinancement ce qui permet une prise de risque par OSEO jusqu'à 70%. Le métier d'OSEO n'est pas de se substituer aux banques, mais de les accompagner et de les inciter à suivre les projets à risque des entreprises. Seule, mais notable exception : l'innovation ou OSEO accepte d'intervenir en amont et en anticipation des partenaires en finançant la phase de Recherche et Développement.